



Achat maison : changement quote part

Par **fabh**, le **16/03/2015 à 20:13**

Bonsoir

Je suis marié sous la communauté des biens et j'ai acheté une maison avec mon épouse à 50/50 (prêt immobilier toujours en cours). Dans les faits, c'est moi qui paye totalement le crédit et nous aimerions changer la quotepart pour rétablir la vérité (il ne s'agit pas d'un rachat de quote part)? cela est-il possible ? mon épouse peut-elle renoncer à sa quote part ? comment procéder ? merci d'avance

Par **youris**, le **16/03/2015 à 20:41**

Bsr,

sous un régime communautaire les biens acquis appartiennent à la communauté et les gains et salaires sont des biens communs peu importe qu'un époux paie plus que l'autre puisque c'est la communauté qui paie.

il fallait vous marier sous le régime de la séparation de biens.

Cdt

Par **fabh**, le **17/03/2015 à 18:34**

Bonjour. Merci pour votre réponse. Ce que j'ai oublié de préciser c'est que lorsque nous avons acheté la maison nous n'étions pas encore mariés, cela change t'il quelque chose ?